



CODE D'ÉTHIQUE DE L'ADMINISTRATEUR ET DE L'EMPLOYÉ¹

Tout intervenant du club doit respecter et promouvoir les valeurs véhiculées par ce code.

- Je m'engage à m'assurer que chacun dans le Club soit traité avec respect et équité.
- Je m'engage à promouvoir l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité.
- Je m'engage à assurer qu'une chance égale de participer aux activités soit offerte à tous les participants, indépendamment de l'âge, du genre ou du niveau d'habileté.
- Je m'engage à assurer que l'encadrement du participant soit exercé par des intervenants compétents et respectueux des principes véhiculés par l'organisation.
- Je m'engage à promouvoir auprès des bénévoles l'esprit sportif, l'engagement social et civique ainsi que l'esprit de solidarité.
- Je m'engage à prendre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité du participant.
- Je m'engage pour assurer que les lieux, les installations, les équipements et les règles du jeu correspondent aux intérêts et aux besoins du participant.
- Je suis ambassadeur du Club de ski de fond du Parc du Mont-Orford.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce code d'éthique et je m'engage à respecter les éléments qui y sont décrits.

Révisé février 2023

¹ Ce code est inspiré du code adopté par le Fédération Québécoise des sports cycliste (FQSC): <https://fgsc.net/code-de-conduite-de-ladministrateur>.